

Consignes déclaratives

Afin de vous aider à déterminer la catégorie Enim à déclarer et à prendre en compte dans le calcul des cotisations, un simulateur de classement catégoriel est accessible dans votre [Espace personnel Enim](#) [1].

À quoi sert ce simulateur ?

Il vous permet :

- pour un navire, de connaître les **fonctions autorisées** à bord et les **catégories associées**,
- pour un [marin](#)  [2], de connaître les **surclassements acquis** (correspondant à des évolutions de catégorie liées à l'expérience ou à des spécificités professionnelles).

Comment accéder au simulateur catégoriel ?

Le simulateur catégoriel est disponible dans votre [Espace personnel Enim](#) [1]. Pour y accéder :

1. Rendez-vous sur secureportail.enim.eu [1],
2. Connectez-vous à votre compte « **Cotisant / Employeur** »,
3. En page d'accueil, cliquez sur le bouton « **J'accède à la simulation catégorielle** »,

Pour utiliser le simulateur, vous aurez notamment besoin :

- du numéro du navire,
- de son secteur d'activité,
- des genres de navigation pratiqués par le navire (indiqués sur le permis d'armement).

[En savoir plus sur l'Espace personnel Enim](#) [3]

Les ressources complémentaires mises à votre disposition

- [Recueil de questions-réponses](#) [4] pour faciliter les démarches déclaratives
- [Page dédiée à la déclaration du classement catégoriel pour les gens de mer affilié à l'Enim](#) [5], disponible sur le site Net-Entreprises
- [Tutoriel vidéo](#) [6] pour vous guider dans l'utilisation du tableau de classement catégoriel téléchargeable sur le site net-entreprises
- Pour certaines fonctions, notamment les plus basses : [Page dédiée aux classements catégoriels particuliers](#) [7]
- Guide "[Déclarations sociales : tout savoir sur vos démarches en tant que marin, employeur de marins, travailleur non-salarié](#)". [8]

CONTACT :**Courriel :**

[ue.mine@ta\[sereirrac-srueyolpme\]](mailto:ue.mine@ta[sereirrac-srueyolpme]) [9]

Téléphone :

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h en France Métropolitaine

Pour contacter l'Enim depuis l'outre-mer, veuillez vous référer aux [horaires d'ouverture en fonction de votre localisation](#) [10].

Adresse de correspondance :

Enim

Département des politiques sociales maritimes d'appui aux employeurs
et à la carrière des marins (DPEC)

27 quai de Solidor

CS 31854

35418 Saint-Malo Cedex

[Tous les contacts à votre écoute](#) [11]

URL source: <https://www.enim.eu/employeur/consignes-declaratives>